



# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : SIGNATURES DE BAUX DÉROGATOIRES DURANT LE MOIS DE SEPTEMBRE 2022 POUR LA BOUTIQUE EPHEMERE SISE 25 BIS RUE RAYMOND DU TEMPLE**

**DÉCISION N° DM-22-327**  
**EN DATE DU 02 SEPTEMBRE 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** le Code du commerce et notamment l'article L 145-5 ;

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ; délégué à l'administration générale ;

**CONSIDÉRANT** les propositions des sociétés « Madame Céline COHEN », « SAS Philippe JANIAUX », « UN TETARD DEUX CRAPULES » et « », de louer le local situé 25 bis, rue Raymond du Temple afin de vendre leurs créations ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la commune d'offrir une diversité commerciale et de soutenir les artisans-créateurs proposant des produits en prêt-à-porter, accessoires, bijoux, objets de décorations, artistiques ou d'épicerie à l'exclusion de toutes activités de restauration et de préparation de denrées alimentaires ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** : un bail dérogatoire relatif à la location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple avec les sociétés ci-après, aux conditions suivantes :

⇒ « Madame Céline COHEN » dont le siège est situé 8, sentier de la chaussée à SUCY-EN-BRIE (94370).

Durée : du lundi 5 septembre 2022 à 11h00 au lundi 12 septembre 2022 à 10h00,  
Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

⇒ « SAS Philippe JANIAUX » dont le siège est situé 25 rue Boschot à FONTENAY-SOUS-BOIS (94120).

Durée : du lundi 12 septembre 2022 à 11h00 au lundi 19 septembre 2022 à 10h00,  
Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

⇒ « UN TETARD DEUX CRAPULES » dont le siège est situé 12, avenue des familles à JOINVILLE-LE-PONT (94340), représentée par Madame Sophie ASSATHIANY.

Durée : du lundi 19 septembre 2022 à 11h00 au lundi 26 septembre 2022 à 10h00,  
Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

⇒ « SML MODAGENT » dont le siège est situé 43 boulevard André à VILLEMOMBLE (93250), représentée par Madame Marie-Laurence TRAN TRONG.

Durée : du lundi 26 septembre 2022 à 11h00 au lundi 3 octobre 2022 à 10h00,  
Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration  
générale, de la sécurité publique et des affaires  
patriotiques,

***Signé***

**Eric BENSOUSSAN**